

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 novembre 2019

19-11-253

L'an deux mille dix-neuf le 25 novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel GALAND), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à David SOULAT).

Monsieur Jean Philippe LE GAL a été désigné comme secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE : DÉCISION MODIFICATIVE
N°1

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-04-89 en date du 8 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu l'avis de la commission finances du 21 novembre 2019,

Considérant que cette décision modificative numéro 1, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général de ce budget annexe,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (33 conseillers présents ou ayant donné leur avis)

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20191125-DELIB19_11_253-BF

Le Conseil Municipal ouvre les crédits supplémentaires suivants au budget annexe eau 2019 :

DECISION MODIFICATIVE N°1-2019 BUDGET ANNEXE EAU

Section de fonctionnement					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
DEPENSES					
.042	6811	Ajustement des écritures d'amortissement	140 000,00 €	5 000,00 €	145 000,00 €
.023	.023	Virement à la section d'investissement	185 750,00 €	-4 300,00 €	181 450,00 €
TOTAL DEPENSES				700,00 €	
RECETTES					
.042	777	Ajustement des écritures d'amortissement	3 000,00 €	700,00 €	3 700,00 €
TOTAL RECETTES				700,00 €	

Section d'investissement					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
DEPENSES					
.040	139118 et 13913	Ajustement des écritures d'amortissement	3 000,00 €	700,00 €	3 700,00 €
21	21531	Opération "protection des forages" virement du chapitre 21 au chapitre 23	80 000,00 €	-80 000,00 €	0,00 €
23	2315	Opération "protection des forages" virement du chapitre 21 au chapitre 23	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
27	2762	Créances sur transfert de droits à déduc TVA	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
TOTAL DEPENSES				7 700,00 €	
RECETTES					
27	2762	Créances sur transfert de droits à déduc TVA	260 000,00 €	7 000,00 €	267 000,00 €
.021	.021	Virement de la section de Fonctionnement	185 750,00 €	-4 300,00 €	181 450,00 €
.040	28031 et 281531	Ajustement des écritures d'amortissement	140 000,00 €	5 000,00 €	145 000,00 €
TOTAL RECETTES				7 700,00 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

03/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 novembre 2019

19-11-254

L'an deux mille dix-neuf le 25 novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel GALAND), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à David SOULAT).

Monsieur Jean Philippe LE GAL a été désigné comme secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°3


Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-04-90 en date du 8 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu l'avis de la commission finances du 21 novembre 2019,

Considérant que cette décision modificative numéro 3, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général de ce budget annexe,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (33 conseillers présents ou ayant donné leur pouvoir)

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20191125-DELIB19_11_254-BF

Le Conseil Municipal ouvre les crédits supplémentaires suivants au budget annexe assainissement 2019 :

DECISION MODIFICATIVE N°3-2019 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 3	TOTAL BP 2019
DEPENSES					
.011	6226-6227-6378	Ajustement des charges à caractère général	29 200,00 €	-20 000,00 €	9 200,00 €
67	6742	Branchements des particuliers	280 000,00 €	30 000,00 €	310 000,00 €
.022	.022	Dépenses imprévues	55 390,00 €	-31 000,00 €	24 390,00 €
.042	6811	Ajustement des écritures d'amortissement	601 000,00 €	72 500,00 €	673 500,00 €
TOTAL DEPENSES				51 500,00 €	
RECETTES					
70	706121	Aide financière Agence de l'Eau Adour Garonne - réhabilitation des branchements	170 000,00 €	50 000,00 €	220 000,00 €
.042	777	Ajustement des écritures d'amortissement	78 300,00 €	1 500,00 €	79 800,00 €
TOTAL RECETTES				51 500,00 €	

Section d'investissement					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 3	TOTAL BP 2019
DEPENSES					
.040	139111	Ajustement des écritures d'amortissement	31 000,00 €	1 500,00 €	32 500,00 €
TOTAL DEPENSES				1 500,00 €	
RECETTES					
.040	281532	Ajustement des écritures d'amortissement	560 000,00 €	72 500,00 €	632 500,00 €
16	1641	Ajustement de l'emprunt	2 276 704,63 €	-71 000,00 €	2 205 704,63 €
TOTAL RECETTES				1 500,00 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

03/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 novembre 2019

19-11-255

L'an deux mille dix-neuf le 25 novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel GALAND), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à David SOULAT).

Monsieur Jean Philippe LE GAL a été désigné comme secrétaire de séance

FINANCES

CRÉATION DES TARIFS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT DU PADEL À COMPTER DU 1ER DÉCEMBRE 2019

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en 2018 des travaux ont été réalisés sur les installations dans l'enceinte des tennis municipaux pour permettre la pratique du padel,

Considérant que le titulaire du marché, gestionnaire des tennis et du padel, la SARL ITNL a recruté un éducateur sportif pour enseigner la discipline du padel,

Considérant que cet enseignement nécessite la création de tarifs,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 21 novembre 2019 ,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné leur avis),

Le Conseil Municipal :

- crée les tarifs d'enseignement du Padel ci-dessous applicables à compter du 1^{er} décembre 2019 :

	LIBOURNE		HORS LIBOURNE	
	1 Heure	10 Heures	1 Heure	10 Heures
1 PERSONNE	20,00 €	180,00 €	25,00 €	230,00 €
2 PERSONNES	30,00 €	280,00 €	35,00 €	330,00 €
3 PERSONNES	36,00 €	340,00 €	41,00 €	390,00 €
4 PERSONNES	40,00 €	380,00 €	45,00 €	430,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

03/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

19-11-256

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 25 novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel GALAND), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à David SOULAT).

Monsieur Jean Philippe LE GAL a été désigné comme secrétaire de séance

FINANCES

COUVENT DES CORDELIERS: SUBVENTION DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,


Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État attribuées à des projets d'investissement,

Vu l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018, relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

Vu la délibération n°19.05.134 du Conseil Municipal en date du 22 mai 2019,

Vu la demande de subvention d'investissement déposée à la DRAC le 5 juillet 2019, pour la restauration de la façade et du confortement des vestiges du couvent des Cordeliers, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 28 décembre 1984,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 novembre 2019,

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20191125-DELIB19_11_256-DE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'objet des travaux de restauration de la façade et le couvrement partiel provisoire des vestiges de l'édifice qui ont débuté en juin 2019 pour un coût total réajusté de 82 380.03 € HT, soit 98 856.04 € TTC. Le calendrier prévisionnel des travaux s'étale de juin à décembre 2019.

La DRAC a confirmé le 9 octobre 2019, la recevabilité de la demande et a proposé un plan de financement à la collectivité, précisant l'**éligibilité des travaux soumis à subvention à hauteur de 77 650 € HT** pour une subvention qui serait accordée à hauteur de **19 412.50 €** soit **25 % du montant de dépenses HT retenu**. La DRAC demande à la Ville de Libourne de statuer sur cette proposition et de finaliser le dossier de demande soumis à instruction des services de l'Etat.

Le plan de financement global de l'opération se définit comme suit :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	TTC	% (sur TTC)
Travaux	72 136.03 €	86 563.24 €	Département de la Gironde (estimé)	12 357.00 €	15.00 %
Etudes, SPS, Maîtrise d'oeuvre	10 244.00 €	12 292.80 €	Région Nouvelle Aquitaine (estimé)	12 357.00 €	15.00 %
			DRAC	19 412.50 €	19.64 %
			Autofinancement Ville	54 729.46 €	55.36 %
Total	82 380.03 €	98 856.04 €	Total	98 856.04 €	100.00 %

Considérant le plan de financement proposé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le subventionnement des travaux du Couvent des Cordeliers et le plan de financement global de l'opération,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé par la DRAC et le plan de financement global de l'opération,

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'obtention de la subvention précisée ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne:

03/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne